



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GENERALE

CRC/C/MLI/Q/2/Add.1
10 janvier 2007

Original: FRANCAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT
Quarante-quatrième session
15 janvier-2 février 2007

**RÉPONSES ÉCRITES DU GOUVERNEMENT DU MALI À LA LISTE DES POINTS À
TRAITER À L'OCCASION DE L'EXAMEN DU SECOND RAPPORT DU MALI
(CRC/C/MLI/2)**

[Reçues le 10 janvier 2007]

* Conformément aux informations communiquées aux États parties concernant le traitement de leurs rapports, les services d'édition n'ont pas revu le présent document avant sa traduction par le Secrétariat.

GE.07-40032

PREMIERE PARTIE

Dans cette section, la partie Etat doit soumettre par écrit des informations complémentaires et actualisées, si possible, avant le 24 novembre 2006.

A. Données et statistiques disponibles

- 1. Veuillez fournir des données statistiques détaillées (par sexe, tranches d'âge, zones urbaines et rurales) courant les années 2003, 2004 et 2005 sur le nombre et le pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant au Mali.*

Tableau n°1 : Répartition de la population du Mali en 2005 selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence

Age	MALI-URBAIN						MALI-RURAL						Mali - Ensemble					
	Homme	%	Femme	%	Total	%	Homme	%	Femme	%	Total	%	Homme	%	Femme	%	Total	%
00-04	304 206	16,4	295 468	16,0	599 675	16,2	876 318	22,2	843 655	20,7	1 719 974	21,4	1 180 524	20,3	1 139 123	19,2	2 319 647	19,8
05-09	267 270	14,4	268 626	14,5	535 896	14,5	667 679	16,9	641 429	15,7	1 309 108	16,3	934 949	16,1	910 055	15,4	1 845 004	15,7
10-14	281 916	15,2	282 358	15,3	564 274	15,2	533 716	13,5	492 258	12,1	1 025 974	12,8	815 632	14,0	774 616	13,1	1 590 248	13,6
15-15	38 916	2,1	43 839	2,4	82 755	2,2	112 241	2,8	103 589	2,5	215 830	5,8	156 080	2,7	147 428	2,5	303 508	8,2
16-16	34 987	1,9	39 915	2,2	74 902	2,0	82 098	2,1	84 620	2,1	166 718	4,5	122 013	2,1	124 535	2,1	246 548	6,7
17-17	31 485	1,7	35 838	1,9	67 323	1,8	69 193	1,8	74 671	1,8	143 864	3,9	105 031	1,8	110 509	1,9	215 540	5,8
00-17	958 780	51,7	966 044	52,2	1 924 825	51,9	2 341 245	59,2	2 240 222	55,0	4 581 468	64,7	3 314 229	57,1	3 206 266	54,1	6 520 495	69,7
18-18	40 519	2,2	46 931	2,5	87 450	2,4	90 497	2,3	108 987	2,7	199 484	5,4	137 428	2,4	155 918	2,6	293 346	7,9
19-19	26 051	1,4	26 009	1,4	52 060	1,4	47 503	1,2	51 934	1,3	99 437	2,7	73 512	1,3	77 943	1,3	151 455	4,1
15-19	217 384	11,7	227 205	12,3	444 589	12,0	351 100	8,9	310 262	7,6	661 362	8,2	568 484	9,8	537 467	9,1	1 105 951	9,4
20-24	171 514	9,2	144 078	7,8	315 592	8,5	245 962	6,2	272 192	6,7	518 154	6,5	417 476	7,2	416 270	7,0	833 746	7,1
25-29	128 448	6,9	131 658	7,1	260 106	7,0	198 059	5,0	263 077	6,5	461 136	5,7	326 507	5,6	394 735	6,7	721 242	6,1
30-34	100 733	5,4	114 697	6,2	215 431	5,8	166 112	4,2	236 302	5,8	402 414	5,0	266 845	4,6	350 999	5,9	617 844	5,3
35-39	91 314	4,9	95 129	5,1	186 442	5,0	150 995	3,8	202 816	5,0	353 811	4,4	242 309	4,2	297 945	5,0	540 254	4,6
40-44	75 637	4,1	74 579	4,0	150 216	4,1	140 324	3,6	175 326	4,3	315 650	3,9	215 961	3,7	249 905	4,2	465 866	4,0
45-49	57 658	3,1	54 984	3,0	112 642	3,0	131 312	3,3	148 485	3,6	279 796	3,5	188 970	3,3	203 469	3,4	392 439	3,3
50-54	45 704	2,5	47 806	2,6	93 509	2,5	117 447	3,0	118 584	2,9	236 031	2,9	163 151	2,8	166 390	2,8	329 541	2,8
55-59	34 493	1,9	32 243	1,7	66 736	1,8	103 575	2,6	103 820	2,5	207 395	2,6	138 068	2,4	136 063	2,3	274 131	2,3
60-64	26 592	1,4	27 479	1,5	54 071	1,5	85 747	2,2	81 503	2,0	167 249	2,1	112 339	1,9	108 982	1,8	221 321	1,9
65-69	20 462	1,1	19 576	1,1	40 038	1,1	74 829	1,9	73 654	1,8	148 483	1,9	95 291	1,6	93 230	1,6	188 521	1,6
70-74	17 221	0,9	17 395	0,9	34 616	0,9	50 979	1,3	50 048	1,2	101 027	1,3	68 200	1,2	67 443	1,1	135 643	1,2
75-79	9 403	0,5	11 090	0,6	20 492	0,6	30 102	0,8	30 755	0,8	60 857	0,8	39 505	0,7	41 845	0,7	81 350	0,7
80+	6 269	0,3	6 721	0,4	12 989	0,4	27 685	0,7	28 995	0,7	56 680	0,7	33 954	0,6	35 716	0,6	69 670	0,6
Total	1 856 224	100,0	1 851 091	100,0	3 707 315	100,0	3 951 943	100,0	4 073 160	100,0	8 025 103	100,0	5 808 167	100,0	5 924 251	100,0	11 732 418	100,0

Source : Prospective 1999 – 2024

2. A la lumière de l'article 4 de la convention, veuillez fournir des données détaillées sur les allocations budgétaires et les tendances (en chiffres et pourcentages absolus du budget national) pour les années 2004, 2005 et 2006 concernant la mise en œuvre de la Convention, en évaluant aussi les priorités pour les dépenses budgétaires pour ce qui suit :

- a) éducation (différents types d'enseignement, i.e., pré-primaire, primaire, secondaire et formation professionnelle) ;

Tableau n°2 : Année 2004 : Montant en millions de FCFA

Degrés	Allocations budgétaires
Préscolaire	585
Primaire	43 222
Secondaire	13 275
Formation Professionnelle	7 999

Tableau n°3 : Année 2005 : Montant en millions de FCFA

Degrés	Allocations budgétaires
Préscolaire	420
Primaire	50 116
Secondaire	11 030
Formation Professionnelle	9 948

CPS/ Ministère de l'Education Nationale

- b) soins de santé (différents types de services de santé, i. e. soins de santé primaire, programmes de vaccination, soins de santé pour les adolescents, VIH/SIDA et autres services de soins de santé pour les enfants, y compris l'assurance sociale) ;

- **Evolution du budget soins de santé primaires**

Les dépenses se rapportent ici à la construction, à l'équipement et à la mise à disposition de personnel recruté sur fonds PPTE aux centres de santé communautaire.

Le budget a évolué comme suit (en FCFA)

- 2003 : 550 573 868
- 2004 : 1 817 286 054
- 2005 : 1 653 845 094

- **Evolution du budget VIH/SIDA**

Il faut préciser qu'avec la mise en place du Comité Exécutif du Haut Conseil de Lutte contre le SIDA, la DAF du Ministère de la Santé depuis 2006 ne gère plus les fonds du destinés à la lutte contre le VIH/SIDA qui sont directement mis à la disposition dudit Comité.

Les dépenses avant 2006 se rapportaient à la subvention de l'Etat pour l'achat des antiretroviraux et le fonctionnement de la Cellule Nationale de Lutte contre le SIDA.

Le budget a évolué comme suit (en FCFA)

- 2003 : 1 322 122 970
- 2004 : 1 219 107 000
- 2005 : 1 877 448 000

- **Evolution du budget de la vaccination**

Les fonds mis au niveau du Centre National d'Immunisation sont destinés au fonctionnement de ce dernier, pour l'achat des chaînes de froid et de leurs pièces de rechange, ainsi que l'achat de vaccins.

Le budget a évolué comme suit :

- 2003 : 1 033 912 662
- 2004 : 1 199 470 000
- 2005 : 1 223 204 000
- 2006 : 1269 515 000

Source : DAF/ Ministère de la Santé

Remarque : Le constat général fait sur les points qui suivent, à savoir (c, d, e, f, g, et h) est qu'il n'existe pas de données détaillées sur les allocations budgétaires et les tendances (en chiffres et pourcentages absolus du budget national par rapport aux différents types de renseignements demandés. C'est pourquoi il n'y a aucune donnée sur certains points, tandis que pour d'autres, les données fournies ne sont que parcellaires, c'est – à dire qu'elles ne concernent qu'une structure, un programme ou une période donnés.

C) programmes et services pour les enfants handicapés ;

- ◆ 2004 : 256 079 000 Fcfa dont 175 285 Fcfa pour l'Etat (soit 68, 44%)
- ◆ 2005 : 793 605 Fcfa dont 294 042 Fcfa sur budget d'Etat (soit 37, 05%)

NB : Ces données concernent uniquement la Direction Nationale du développement Social (DNDS) couvrent l'ensemble des postes budgétaires (Salaires équipements, fonctionnement, activités....). Par ailleurs la DNDS a exécuté en 2005 ses missions régaliennes pour un coût total s'élevant à 137.404.201 dont 66,35% sur budget d'Etat.

Sources : Présentation de la DNDS Comité Technique 2005 et Rapport de Synthèse Journées d'Evaluation DNDS 2006)

- c) programmes d'appui aux familles ; **(Rien à renseigner)**
- d) appui aux enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté ; **(Rien à renseigner)**
- e) protection des enfants qui ont besoin de soins de santé alternatifs y compris l'appui aux institutions de soins ; **(Rien à renseigner)**
- f) programmes et activités de prévention et de protection contre les mauvais traitements d'enfants, exploitation sexuelle des enfants et travail des enfants ;
- g) programmes et services pour enfants abandonnés, y compris les enfants de la rue et particulièrement les enfants mendiants ;
- h) programmes pour le recouvrement et la réintégration des enfants délinquants juvéniles.

Pour l'ensemble des points suivants (f, g et h) ci – dessus indiqués, le Gouvernement dans le cadre du Programme de Coopération Mali – UNICEF 2003 – 2007, fournit des locaux, le personnel et les fonds afférents aux dépenses locales de fonctionnement nécessaires pour l'exécution du Programme. Il finance également l'acquisition des matériels et équipements nécessaires à l'exception de ceux fournis par l'UNICEF. Il fournit des exonérations, des taxes et des impôts sur toutes les fournitures, équipements, carburants et lubrifiants fournis par l'UNICEF. Il prend en charge les dépenses en carburant, pièces détachées et maintenance des véhicules fournis par l'UNICEF.

Contribution de l'UNICEF

Le budget ci-dessous est en milliers de dollars US. La ligne budgétaire d'appui au programme sert à couvrir les coûts concernant la gestion, le fonctionnement, le suivi et évaluation du programme y compris les salaires du staff.

Tableau n°4 :

PROJET		2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL
Projet 1	RR	85	85	85	85	85	425
	OR	250	250	250	250	250	1 250
	TOT	335	335	335	335	335	1 675
Projet 2	RR	150	150	150	150	150	750
	OR	250	250	250	250	250	1 250
	TOT	400	400	400	400	400	2 000
Appui au Programme	RR	180	180	180	180	180	900
	OR	0	0	0	0	0	0
	TOT	180	180	180	180	180	900
Total	RR	415	415	415	415	415	2 075
	OR	500	500	500	500	500	2 500
	TOT	915	915	915	915	915	4 575

Tableau n°5 : Exécution du budget du programme :

EN 2004:	2005	2006	TOTAL
1, 124,750	943 112 USD.	597,716 USD	2, 665,578

Source : Programme de coopération Mali – UNICEF (2003 – 2007).

3. Indiquer également le montant estimatif des dépenses du secteur privé en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation

En remarque générale, la part contributive du secteur privé dans le PIB est de 2,5% (2003), 4,6% (2004), 4,1% (2005).

- **Le montant estimatif des dépenses du secteur privé dans le domaine de l'éducation :**

- Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement public titulaires du DEF orientés vers des établissements d'enseignement secondaire général de statut privé.

Tableau n°6 :

Année d'obtention du DEF	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2004
Nombre d'élèves allant dans le privé	3 986	2 056	5 086	4 002	5 167	6 124	

Source : Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire et Général

- Evolution des effectifs des établissements publics et privés du secondaire général, 1998-99 à 2004-05

Tableau n°7 :

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Public	36 333	39 351	43 594	43 200	43 971	43 516	43 776
Privé	10 312	13 236	21 144	23 579	23 462	25 409	26 735
Total	46 645	52 587	64 738	66 779	67 433	68 925	70 511

➤ Part des établissements publics et privés au secondaire général

Tableau n°8 :

	2002/03	2003/04	2004/05
Public	65 %	63 %	62 %
Privé	35 %	37 %	38 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : CPS/ Ministère de l'Education Nationale.

• **Le montant estimatif des dépenses du secteur privé dans le domaine de la santé :**

2003 : 89,2 milliards soit 60%

2004 : 91 milliards soit 55%

Source : Comptes nationaux de la santé du Mali 1999 – 2004, rapport provisoire

4. En ce qui concerne les enfants privés de milieu familial et séparés de leurs parents, fournir pour les années 2003,2004 et 2005 des données ventilées (par sexe, groupe d'âges, zones urbaines et rurales):

(a) séparés de leurs parents :

Pendant la crise en Côte d'Ivoire, dès le début en septembre 2002, 44 000 maliens ont été rapatriés de la Côte d'Ivoire, 370 réfugiés ont demandé asile au Mali et 6100 personnes d'autres nationalités ont traversé le Mali pour regagner leurs pays. En octobre 2004, le nombre de réfugiés n'a pas augmenté significativement. Dans la situation actuelle, peu d'enfants n'étaient pas accompagnés, mais il n'existe pas de système d'enregistrement dans lequel on ferait la distinction entre les enfants accompagnés, les enfants non accompagnés et les enfants pas accompagnés de leurs parents. On ne connaît pas encore le nombre des enfants retournés de la Côte d'Ivoire depuis la crise.

(b) placés dans des institutions ;

Tableau n°9 :

Années \ Sexe	2003	2004	2005
Garçons	97	51	70
Filles	85	66	33
Total	182	117	103

(c) adoptés sur place ou à travers des adoptions inter pays ;

Tableau n°10 :

Années \ Sexe	2003	2004	2005
Garçons	89	36	42
Filles	73	51	51
Total	162	85	93

(d) placés à travers kafalah (Aucune donnée)

5. Fournir pour les années 2003,2004 et 2005 des données ventilées par sexe, groupe d'âges, zones urbaines et sur les enfants handicapés de – 18 ans:

- (a) vivant au sein de leur famille ;
- (b) vivant en institutions ;
- (c) fréquentant des écoles ordinaires ;
- (d) fréquentant des écoles spéciales ;
- (e) non scolarisés

Bilan de quelques réalisations de la DNDS et ses services déconcentrés par rapport aux enfants handicapés

Tableau n°11 :

	2003	2004	2005
Nombre d'enfants handicapés scolarisés	644	1782	811
Nombre d'enfants handicapés rééduqués	503	316	133
Nombre de salles de classes adaptées aux personnes handicapées aménagées	12	17	10
Nombre de parents d'enfants handicapés informés sensibilisés	469	697	44

Sources : Présentation de la DNDS Comité Technique 2005 et Rapport de Synthèse Journées d'Evaluation DNDS 2006

6. Fournir des données ventilées par sexe, groupe d'âges, zones urbaines et rurales pour les années 2003, 2004 et 2005 sur :

- (a) les taux de mortalité infantile et juvénile ;
 - **Taux de mortalité infantile :** 113,4 ‰ (EDSMIII 1996-2000)
 - **Taux de mortalité néonatale :** 57,1‰ (EDSMIII 1996-2006)

(b) les taux de vaccination ;

➤ **VACCINATION: DTCP3**

Evolution du taux d'enfants <12 mois complètement vaccinés au DTCP3 par région de 2002 à 2005

Tableau n°12 :

Régions	Niveau en fin 2002	Niveau en fin 2003	Niveau en fin 2004	Niveau atteint en 2005
Kayes	47	59	79	96
Koulikoro	63	72	83	94
Sikasso	91	91	116	92
Ségou	60	86	99	98
Mopti	71	80	79	88
Tombouctou	38	42	38	70
Gao	70	48	50	76
Kidal	56	18	38	63
Bamako	101	109	107	83
Total Mali	74	79	90%	91%

Source : rapport d'activités et bilan 2005 du Ministère de la Santé

Au titre de 2005, la moyenne nationale du taux de couverture en DTCP3 (91%) dépasse les 80% initialement fixé par le Programme Elargi de Vaccination (PEV). Ce taux empêcherait la survenue

d'épidémies sur le plan épidémiologique. Toutefois, l'objectif fixé de 2005 à 2009 dans le cadre du PRODESS II (2005-2009) est le maintien du taux obtenu en 2004 à 90%.

C) les taux de malnutrition (**taux de malnutrition**)

La malnutrition chronique selon l'EDSM III 1996-2000 concerne 39% des garçons contre 37% de filles.

Selon le milieu de résidence, il est de 43% en milieu rural contre 24% en milieu urbain.

- d) dans le domaine de la santé des adolescents, le taux de grossesse précoce, d'infections sexuellement transmissibles (IST), l'usage de la drogue, l'abus de l'alcool et du tabac, le suicide, les problèmes de santé mentale et les accidents.

(**taux de grossesse précoce**)

Selon L'EDSM III 1996-2000, 8% des adolescentes de 15 ans ont eu un enfant.

(**taux d'infections sexuellement transmissibles**)

Toujours selon L'EDSM III, le taux d'IST chez les femmes est 7%. Il est de 12% en milieu urbain contre 4,7% en milieu rural.

Chez les hommes, il est de 3,3%. En milieu urbain il est de 3,1% contre 3,4 en milieu rural.

7. En ce qui concerne la maltraitance des enfants, fournir des données ventilées par âge, sexe et type de maltraitance signalé pour les années 2003, 2004 et 2005 sur:

- (a) le nombre de cas signalés de maltraitance d'enfants;
- (b) le nombre et la proportion d'informations qui ont conduit à une décision judiciaire ou à d'autres types de suivi;
- (c) le nombre et la proportion d'enfants victimes qui ont reçu des conseils et une assistance à des fins de réadaptation.

Le phénomène de maltraitance est réel, ses manifestations sont visibles (enfants mendiants, enfants victimes de traite, enfants de la rue, etc.), mais la plupart des cas sont traités en famille et ne sont pas portés devant les autorités.

8. Fournir des données statistiques ventilées par sexe, groupe d'âges, zones urbaines et rurales sur le nombre des enfants :

(a) infectés par le VIH/SIDA (Aucune donnée)

(b) malades du VIH/SIDA

Tableau n°13 :

Années \ Age	0 à 11 Mois		1 –4 ans		5-14 ans		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
2003	7	9	18	17	38	46	63	72
2004	36	12	77	34	143	125	256	171
2005	6	10	15	13	14	24	35	47

Source : DNSI, Annuaire statistique 2005

(d) à la tête d'un ménage du fait du VIH/SIDA ;

(d) orphelins du fait du VIH/SIDA vivant dans les familles élargies ou institutions

9. En ce qui concerne le droit à l'éducation, fournir pour les années 2003,2004 et 2005 des données statistiques ventilées par sexe, groupe d'âges, zones urbaines et rurales:

(a) les taux d'alphabétisation des moins et plus de 18 ans Les taux d'alphabétisation sont de :
en 2002, 29,6% pour les plus de 12 ans (DNSI, analyse scolaire et alphabétisation juillet 2002)
en 2003, 24% pour l'ensemble de la population dont 32,7% pour les hommes et 15,9% pour les femmes

Source : Rapport sur le Développement humain 2005 du Ministère du Plan

(b) les taux de scolarisation et de réussite en pourcentage des groupes d'âges concernés aux niveaux préscolaire, scolaire et secondaire dans le domaine de la formation professionnelle et de l'éducation informelle ;

Tableau n°14 : Taux Brut de scolarisation

Année Scolaire	Garçons	Filles	Total
2004/05	85,0%	63,5%	74,0%

Tableau n°15 : Taux brut de scolarisation au 1er cycle en 2003-2004 (Population 7-12 ans)

Région	Garçons	Filles	Total
Kayes	81,3%	49,6%	65,0%
Koulikoro	92,0%	61,4%	76,5%
Sikasso	73,3%	51,1%	62,0%
Ségou	76,7%	52,6%	64,4%
Mopti	54,6%	45,8%	50,1%
Tombouctou	66,9%	53,5%	60,1%
Gao	88,1%	68,4%	78,1%
Kidal	42,0%	28,2%	35,4%
Bamako	128,0%	126,1%	127,0%
Mali	81,3%	59,9%	70,5%

Tableau n°16 : Taux brut de scolarisation au 2^{ème} cycle 2003-2004 (Population 13-15 ans)

Région	Garçons	Filles	Total
Kayes	30,4%	11,8%	20,9%
Koulikoro	50,6%	25,0%	37,6%
Sikasso	40,3%	20,3%	30,2%
Ségou	35,2%	18,9%	26,9%
Mopti	23,3%	11,8%	17,4%
Tombouct.	23,4%	11,3%	17,2%
Gao	35,6%	18,2%	26,7%
Kidal	26,3%	12,9%	19,9%
Bamako	95,6%	82,7%	89,2%
Mali	43,7%	25,4%	34,4%

Tableau n°17 : Taux brut de scolarisation au 1er Cycle en 2004-2005 (Population 7-12 ans)

Région	Garçons	Filles	Total
Kayes	91,7%	56,2%	73,5%
Koulikoro	96,0%	64,9%	80,3%
Sikasso	75,3%	53,2%	64,1%
Ségou	80,8%	55,8%	68,1%
Mopti	55,1%	41,1%	51,5%
Tombouctou	69,7%	57,3%	63,4%
Gao	91,7%	73,7%	82,5%
Kidal	42,2%	34,0%	41,9%
Bamako	127,4%	127,2%	127,3%
Mali	85,0%	63,4%	74,0%

Tableau n°18 : Taux brut de scolarisation au 2^{ème} cycle en 2004-2005 (Population 13-15 ans)

Région	Garçons	Filles	Total
Kayes	35,4%	14,0%	24,4%
Koulikoro	56,3%	28,3%	42,1%
Sikasso	43,4%	22,7%	32,9%
Ségou	41,4%	22,7%	31,9%
Mopti	25,8%	14,0%	19,8%
Tombouct.	25,2%	12,9%	18,9%
Gao	38,6%	18,1%	28,2%
Kidal	26,7%	13,2%	20,3%
Bamako	96,1%	87,4%	91,8%
Mali	47,7%	28,5%	38,0%

Tableau n°19 : Couverture scolaire (TBS en %) par niveau d'enseignement

Années	Préscolaire	Fondamental 1 ^{er} Cycle	Fondamental 2 ^{ème} Cycle	Enseignement secondaire général	Technique & professionnel	Enseignement Supérieur
	Groupe d'âge de la population de référence pour le TBS				Nombre d'Elèves pour 100 000 Habitants	Nombre Etudiants pour 100 000 Habitants
	(3-6 ans)	(7-12 ans)	(13-15 ans)	(16-18 ans)		
2003/04	2,0	69,0	35,0	10,0 (17,1)*	348	286

* TBS obtenu en cumulant l'enseignement général, le technique et professionnel et l'enseignement normal, le tout rapporté à la population des 16-18 ans.

Taux de réussite à l'examen de fin de cycle (%)

Tableau n°20 :

Fondamental 1	Fondamental 2
Moyenne	Moyenne
58	55

- (c) le nombre et la proportion d'abandons et de redoublements ;
c) Nombre et proportion d'abandons et de redoublements

Tableau n°21 : Redoublement 1^{er} cycle :

Années	Nombre		Pourcentage		Total %
	G	F	G	F	
2003-2004	148273	116525	18,7	19,3	19,0
2004-2005	156433	123422	18,4	18,9	18,6

Tableau n°22: Redoublement 2^e cycle

Années	Nombre		Pourcentage		Total %
	G	F	G	F	
2003-2004	148273	116525	23,1	25,5	24,0
2004-2005	45320	30539	23,1	25,3	23,9

Tableau n°23 : Abandon 1er cycle

Années	Pourcentage	
	G	F
2003-2004	2,6%	8,7%
2004-2005	2,6%	8,7%

Tableau n°24 : Description du 1^{er} cycle du Fondamental, évolution entre 1996-97 et 2004-05

		1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
F1	Effectifs	183 572	198 662	213 548	203 452	231 574	247 198	269 647	290 347	304 585
	Redoublants	20 811	23 841	28 216	22 420	24 678	28 952	34 236	36 111	38 645
	Nouv Entrants	162 761	174 821	185 331	181 032	206 896	218 246	235 411	254 236	265 940
F2	Effectifs	153 605	180 714	198 761	191 780	204 378	230 121	241 058	256 393	274 503
	Redoublants	17 573	19 755	25 509	22 330	25 443	29 551	32 506	31 206	33 348
	Nouv Entrants	136 031	160 959	173 252	169 450	178 935	200 570	208 552	225 187	241 155
F3	Effectifs	141 098	154 099	182 133	192 535	201 812	209 708	235 194	255 280	270 295
	Redoublants	21 549	24 227	29 040	31 823	37 670	40 577	45 927	47 676	48 929
	Nouv Entrants	119 549	129 873	153 093	160 712	164 142	169 131	189 267	207 604	221 366
F4	Effectifs	122 860	136 773	152 090	166 710	188 077	201 781	199 901	228 095	250 026
	Redoublants	19 135	24 586	31 017	31 448	39 476	46 024	47 377	48 904	51 846
	Nouv Entrants	103 725	112 187	121 073	135 262	148 601	155 757	152 524	179 191	198 180
F5	Effectifs	100 402	117 806	131 707	142 356	162 595	181 200	191 638	199 548	225 344
	Redoublants	15 867	24 991	33 053	34 225	42 850	49 005	52 493	56 552	57 426
	Nouv Entrants	84 535	92 815	98 654	108 131	119 745	132 195	139 145	142 996	167 918
F6	Effectifs	83 658	99 730	110 596	118 756	137 858	144 781	157 234	167 128	181 150
	Redoublants	23 412	29 446	34 893	34 718	41 640	42 460	43 350	44 349	49 850
	Nouv Entrants	60 246	70 284	75 703	84 038	96 218	102 321	113 884	122 779	131 300
Total Primaire		785 195	887 784	988 835	1 015 589	1 126 294	1 214 789	1 294 672	1 396 791	1 505 903
Pop 7ans		309 840	319 228	328 901	338 866	349 134	359 713	370 612	381 842	393 411
Taux Brut d'Accès		52,5 %	54,8 %	56,3 %	53,4 %	59,3 %	60,7 %	63,5 %	66,6 %	67,6 %
Pop 12 ans		239 740	247 004	254 489	262 200	270 144	278 330	286 763	295 452	304 404
Taux d'Achèvement		25,1 %	28,5 %	29,7 %	32,1 %	35,6 %	36,8 %	39,7 %	41,6 %	43,1 %
Pop 7-12 ans		1 641	1 691	1 742	1 795	1 849	1 905	1 963	2 023	2 084
		556	295	542	341	739	786	532	027	325
Taux Brut de Scolarisation		47,8%	52,5 %	56,7 %	56,6 %	60,9 %	63,7 %	65,9 %	69,0 %	72,2 %
Rétention zig zag			65,9 %	63,0 %	57,0 %	69,7 %	66,1 %	62,6 %	74,6 %	76,6 %
Rétention longitudinale								65,1 %	66,2 %	72,5 %
% de redoublants.		15,1 %	16,5 %	18,4 %	17,4 %	18,8 %	19,5 %	19,8 %	19,0 %	18,6 %

Tableau n°25 : Description du 2nd cycle du Fondamental, évolution entre 1996-97 et 2004-05

		1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
F7	Effectifs	39 862	49 752	59 493	69 722	77 066	86 694	98 816	120 139	128 980
	Redoublants	4 314	5 707	7 498	10 637	15 918	18 366	20 346	26 301	33 253
	Nouv. Entrants	35 548	44 045	51 995	59 085	61 148	68 328	78 470	93 838	95 727
F8	Effectifs	32 829	37 115	43 879	53 490	59 516	64 856	70 466	80 808	97 798
	Redoublants	5 748	5 285	5 758	7 331	10 709	13 036	12 676	15 123	16 186
	Nouv. Entrants	27 081	31 830	38 121	46 159	48 807	51 820	57 790	65 685	81 612
F9	Effectifs	35 425	38 072	38 482	43 869	55 845	62 070	68 016	78 877	90 231
	Redoublants	10 499	11 817	8 883	8 074	15 106	18 806	20 406	25 680	26 420
	Nouv. Entrants	24 926	26 256	29 599	35 795	40 739	43 264	47 610	53 197	63 811
Taux de transition		108 115	124 940	141 853	167 081	192 427	213 620	237 298	279 824	317 009
Taux de transition Primaire/Collège			73,1 %	74,0 %	78,0 %	72,8 %	71,0	76,7 %	82,4 %	78,0 %
Pop 13 ans		227 752	234 653	241 762	249 088	256 635	264 411	272 423	280 677	289 182
Taux Brut d'Accès		15,6 %	18,8 %	21,5 %	23,7 %	23,8 %	25,8 %	28,8 %	33,4 %	33,1 %
Pop 15 ans		205 543	211 771	218 188	224 799	231 610	238 628	245 858	253 308	260 983
Taux d'Achèvement		12,1 %	12,4 %	13,6 %	15,9 %	17,6 %	18,1 %	19,4 %	21,0 %	24,5 %
Pop 13-15 ans		649 657	669 342	689 623	710 519	732 047	754 228	777 081	800 627	824 886
Taux Brut de Scolarisation		16,6 %	18,7 %	20,6 %	23,5 %	26,3 %	28,3 %	30,5 %	35,0 %	38,4 %
Rétention zig zag			87 %	80 %	83 %	73 %	75 %	78 %	77 %	84 %
Rétention longitudinale				83 %	81 %	78 %	73 %	78 %	78 %	81 %
% de redoublants.		19,0 %	18,3 %	15,6 %	15,6 %	21,7 %	23,5 %	22,5 %	24,0 %	23,9 %

Tableau n°26 : Description Enseignement secondaire général entre 2002/03 et 2004/05.

		2002-03	2003-04	2004-05
F10	Effectifs	26 605	26 400	27 106
	Redoublants	6 602	6 108	6 437
	Nouv Entrants	20 003	20 292	20 669
F11	Effectifs	17 884	18 597	20 052
	Redoublants	4 478	3 227	4 286
	Nouv Entrants	13 406	15 369	15 765
F12	Effectifs	22 944	23 928	23 353
	Redoublants	11 977	10 659	11 603
	Nouv Entrants	10 968	13 269	11 749
Total Lycée		67 433	68 925	70 510
Tx transition collège		46,2 %	42,6 %	38,8 %
Pop 16 ans		233 564	240 641	247 932
Taux Brut d'Accès		8,6 %	8,4 %	8,3 %
Pop 18 ans		210 789	217 176	223 756
Taux d'Achèvement		5,2 %	6,1 %	5,3 %
Pop 16-18 ans		666 237	686 424	707 222
Taux Brut de Scolarisation		10,1 %	10,0 %	9,9 %
Rétention zig zag			76,6 %	59,9 %
Rétention longitudinale				
% de redoublants.		34,2 %	29,0 %	31,4 %

Tableau n°27 : Proportion (%) de redoublants par classe dans l'enseignement général, 1996-2004

	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Fondamental 1	15,1	16,5	18,4	17,4	18,8	19,5	19,8	19,0	18,6
1 ^{ère} année	11,3	12,0	13,2	11,0	10,7	11,7	12,7	12,4	12,7
2 ^{ème} année	11,4	10,9	12,8	11,6	12,4	12,8	13,5	12,2	12,2
3 ^{ème} année	15,3	15,7	15,9	16,5	18,7	19,3	19,5	18,7	18,1
4 ^{ème} année	15,6	18,0	20,4	18,9	21,0	22,8	23,7	21,4	20,7
5 ^{ème} année	15,8	21,2	25,1	24,0	26,4	27,0	27,4	28,3	25,5
6 ^{ème} année	28,0	29,5	31,5	29,2	30,2	29,3	27,6	26,5	27,5
Fondamental 2	19,0	18,3	15,6	15,6	21,7	23,5	22,5	24,0	24,0
7 ^{ème} année	10,8	11,5	12,6	15,3	20,7	21,2	20,6	21,9	25,8
8 ^{ème} année	17,5	14,2	13,1	13,7	18,0	20,1	18,0	18,7	16,6
9 ^{ème} année	29,6	31,0	23,1	18,4	27,0	30,3	30,0	32,6	29,3
Secondaire Gal							34,2	29,0	
2 ^{nde}							24,8	23,1	
1 ^{ère}							25,0	17,4	
Terminale							52,2	44,5	

(d) ratio maître/ élèves et nombre d'enfants par classe ;
d) Nombre d'élèves par enseignant et par classe

Tableau n°28 : Ratio élève/maitre

Année	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle
2003-2004	57	41
2004-2005	54	38

(e) nombre d'enfants fréquentant les écoles coraniques.
Nombre d'enfants fréquentant une école coranique : Non disponible par la CPS/MEN

Tableau n°29 :

Année	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle
2003-2004	140.194	12.911
2004-2005	166.015	16.729

Source : CPS/ Ministère de l'Education

10. Veuillez fournir des données statistiques détaillées (y compris les données par sexe, âge et types d'infractions) couvrant les années 2003, 2004 et 2005, en particulier sur le nombre de :

(a) personnes de moins de 18ans qui aurait commis un crime, selon la police ;

Tableau n°30 : Enfants en conflit avec la loi dans les structures d'interpellation et de détention selon le sexe :

Années	Effectifs			Pourcentages		
	Garçons	Filles	Total	% garçons	% filles	Total
2003	232	73	305	76,07	23,93	100,00
2004	286	106	392	72,96	27,04	100,00
2005	483	222	705	68,51	31,49	100,00
Total	1001	401	1402	71,40	28,60	100,00

Source : CNDIFE, rapport enquête sur l'enfant en situation difficile, y compris en conflit avec la loi (2005)

(b) le nombre de personnes de moins de 18 ans qui ont été inculpés d'une infraction et, parmi elles, le nombre de personnes condamnées et le type de peine ou sanction qui a été prononcé, y compris la durée des peines privatives de liberté ;

Tableau n°31 : Nombre d'enfants en détention ou ayant été détenus

Nombre d'enfants en détention ou ayant été détenus	Années	Garçons	Filles	Garçons+Filles	% garçons	% filles
		2003	86	37	123	69,92
	2004	168	33	201	83,58	16,44
	2005	216	114	330	65,45	34,55
	Total	470	184	654	71,87	28,13

- Pourcentage d'enfants en détention ou ayant été détenus par rapport aux enfants en conflit avec la loi sur les 3 ans : $654/1402*100 = 46,65 \%$
- Pourcentage de Garçons en détention ou ayant été détenus = $470/654*100 = 71,87 \%$
- Pourcentage de Filles en détention ou ayant été détenus = $184/654*100 = 28,13 \%$

Source : CNDIFE, rapport enquête sur l'enfant en situation difficile, y compris en conflit avec la loi (2005)

(c) Le nombre de centres de détention pour personnes de moins de 18 ans en conflit avec la loi et leur capacité d'accueil ;

Le Centre de détention et de réinsertion de Bollé avec une capacité d'accueil de 64 est le seul spécialisé pour mineurs. Au niveau de trois capitales régionales sur huit il existe des quartiers pour mineurs dans les centres de détention pour adultes dont la capacité va de trois à cinq.

(d) Le nombre de personnes de moins de 18 ans détenues dans ces centres et de personnes de moins de 18 ans détenues dans des établissements pour adultes ;

Tableau n°32 :

Désignation	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total	Observations
<i>détenus</i>	116 femmes 19 filles mineures	4232 hommes 120 garçons mineurs	4487	Source : DNAPES octobre 2006.

(e) Le nombre de personnes de moins de 18 ans en détention avant jugement et la durée moyenne de leur détention ;

La durée légale de détention préventive pour le délit est de trois mois et d'un an pour les crimes. Cependant, ces dispositions ne sont pas toujours observées dans la pratique. Par exemple une enquête réalisée en 2006 dans le centre de Bollé donne le résultat ci – après :

Tableau n°33 : RAPPORT DU CENTRE DE DETENTION ET DE REEDUCATION DE BOLLE MINEUR

Infraction	NOMBRE	Durée de prévention
Vol	16	1 mois à 16 mois
Pédophilie	2	1 à 20 mois
Assassinat	1	13 mois
Complicité de Viol	1	8 mois
Disposition de bien d'autrui	1	
Coup Blessure Volontaire	1	10 mois
Coup mortel	1	19 mois
Vol et tentative	1	6 mois
Outrage et violence	1	1 mois
Viol et complicité	2	
Vol qualifié	2	
Cons de stupéfiant menace de mort	1	
Vol qualifié et assassinat	1	19 mois
Exercice illicite de jeu de hasard dommage de bien	1	1 mois
Vol et trouble à l'ordre public	1	9 mois
TOTAL	33	

EXTRAIT DU RAPPORT DE L'ANNEE 2005

(f) Le nombre de cas signalés de sévices et de mauvais traitements infligés à des personnes de moins de 18 ans au moment de leur arrestation ou pendant leur détention ; **(Rien à renseigner)**

(g) Le nombre de personnes de moins de 18 ans jugées et condamnées en tant qu'adultes. **(Rien à renseigner)**

11. En ce qui concerne les mesures spéciales de protection, fournir pour les années 2003, 2004 et 2005 des statistiques ventilées par sexe, âge et zones urbaines et rurales sur:

(a) le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle (prostitution, pornographie et traite) et le nombre d'enfants ayant eu accès à des services de réadaptation et à d'autres formes d'assistance ;

Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, dans sa lettre n° 1017/MSIPC – SG du 21 juin 2005 adressée à la Ministre de la Promotion de la Femme, de l’Enfant et de la Famille, a fait constater l’accroissement des infractions d’attentats aux mœurs dans le District de Bamako. Il a été dénombré du 1^{er} /01 au 31/03/ 2005 :

- 03 enfants de moins de 13 ans victimes de pédophilie ;
- 06 enfants de moins de 13 ans victimes de pédophilie ;
- 05 filles de moins de 15 ans victimes de viol ;
- 02 filles de moins de 15 ans victimes de viol en bande ;
- 10 filles de moins de 15 ans victimes d’attentat à la pudeur.

(b) le nombre d’enfants toxicomanes et ceux d’entre eux qui ont reçu un traitement et une assistance à des fins de réadaptation et de réinsertion ; **(Rien à renseigner)**

(c) Le nombre d’enfants qui travaillent et en indiquant le type d’activités ;

Tableau n°34 : Enfants âgés de 5 à 17 ans selon le sexe, le type d’activité et le milieu de résidence

Sexe	Activité	Urbain		Rural		Total	
		%	No.	%	No.	%	No.
Garçons	Travail uniquement ^a	29,8	211347	49,3	791733	43,3	1003080
	Etudes uniquement ^b	33,5	237915	11,5	185238	18,3	423153
	Travail et Etudes ^c	26,5	188205	24,9	399327	25,4	587532
	Total Travail*	56,3	399553	74,2	1191060	68,7	1590613
	Total Etudes**	60,0	426121	36,4	584564	43,6	1010685
	Inoccupés	10,2	72401	14,3	229440	13,0	301841
Filles	Travail uniquement ^a	35,9	256435	48,3	676523	44,1	932958
	Etudes uniquement ^b	21,9	156328	9,7	136392	13,8	292720
	Travail et Etudes ^c	32,7	233868	19,3	270604	23,8	504472
	Total Travail*	68,6	490302	67,6	947128	68,0	1437430
	Total Etudes**	54,6	390196	29,1	406997	37,7	797193
	Inoccupés	9,6	68315	22,6	316761	18,2	385076
Total	Travail uniquement ^a	32,8	467782	48,8	1468256	43,7	1936038
	Etudes uniquement ^b	27,7	394244	10,7	321630	16,2	715874
	Travail et Etudes ^c	29,6	422073	22,3	669931	24,6	1092004
	Total Travail*	62,5	889855	71,1	2138188	68,3	3028043
	Total Etudes**	57,3	816317	33,0	991561	40,8	1807878
	Inoccupés	9,9	140716	18,2	546202	15,5	686918

* “Total travail” se réfère aux enfants qui travaillent uniquement et à ceux qui travaillent et qui vont à l’école, c’est-à-dire a+c.

** “Total Etudes” se réfère aux enfants qui vont à l’école uniquement et à ceux qui travaillent et qui vont à l’école, c’est-à-dire b+c.

Source : ENTE – Mali 2005

Tableau 34 : Statut d’activité des enfants selon le sexe et le groupe d’âge

Statut d’activité	5-9 ans						10-14 ans						15-17 ans					
	Garçons		Filles		Total		Garçons		Filles		Total		Garçons		Filles		Total	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Travail uniquement	418965	39,5	389337	39,3	808302	39,4	339842	41,2	336531	42,7	676373	41,9	244274	56,9	207089	61,4	451363	58,9
Etudes uniquement	198327	18,7	149372	15,1	347699	16,9	155998	18,9	122478	15,6	278476	17,3	68828	16,0	20871	6,2	89699	11,7
Travail et Etudes	200203	18,9	175610	17,7	375813	18,3	287391	34,8	248395	31,5	535786	33,2	99939	23,3	80467	23,9	180406	23,5
Inoccupés	243194	22,9	276499	27,9	519693	25,3	42157	5,1	79940	10,2	122097	7,6	16491	3,8	28637	8,5	45128	5,9
Total Travail	619167	58,4	564947	57,0	1184114	57,7	627233	76,0	584926	74,3	1212159	75,2	344213	80,1	287557	85,3	631770	82,4
Total Etudes	398530	37,6	324981	32,8	723511	35,3	443389	53,7	370873	47,1	814262	50,5	168766	39,3	101338	30,1	270104	35,2

ENTE – Mali 2005

Tableau 35: Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dangereux selon le sexe, l'âge et le secteur d'activité

		Total- Travail	Travail dangereux	
		dommageable	Nombre	%
Garçons	5-9	619167	382639	61,8
	10-14	574807	399088	69,4
	15-17	115025	83204	72,3
	Total	1308999	864931	66,1
Filles	5-9	564947	348504	61,7
	10-14	493568	332320	67,3
	15-17	83215	62026	74,5
	Total	1141730	742850	65,1
Ensemble	5-9	1184114	731143	61,7
	10-14	1068376	731408	68,5
	15-17	198239	145229	73,3
	Total	2450729	1607780	65,6

Tableau n°36:

Secteur d'activité			
Agriculture, chasse, sylviculture	1435311	1002599	69,9
Pêche, pisciculture, aquaculture	9826	6376	64,9
Activités extractives	547	547	100,0
Activités de fabrication	46140	34769	75,4
Construction	11271	11271	100,0
Commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles	29704	22014	74,1
Transports, activités des auxiliaires de transport en Commun	6603	6270	95,0
Immobilier, location et service aux entreprises	2084	469	22,5
Education	22566	3133	13,9
Activité de santé et d'action sociale	789	350	44,4
Activité à caractère collectif ou personnel	1945	1394	71,7
Activité des ménages en tant qu'employeurs de personnel dom	845955	502801	59,4

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

(d) Le nombre d'enfants vivant et/ou travaillant dans la rue et d'enfants mendiants

Tableau 37 : Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail dommageable selon le lieu de travail, le sexe, l'âge et le milieu de résidence

		Localisation du travail																	
		Au domicile familial		Au domicile de l'employeur		Bureau officiel		Industrie/ Usine		Plantation/ Champ/Jardin		Construction/ Site de carrière		Boutique/Marché /Kiosque		Différentes places (emploi mobile)		Dans la rue	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Garçons	5-9	158898	26,6	1145	0,2	9203	1,5	328	0,1	381915	64	1018	0,2	3385	0,6	38002	6,4	2717	0,5
	10-14	61137	10,8	2748	0,5	10917	1,9	0	0	439384	77,9	328	0,1	5632	1	39394	7	4243	0,8
	15-17	7867	6,8	884	0,8	1221	1,1	0	0	86143	74,9	0	0	4112	3,6	11334	9,9	3464	3
	Total	227902	17,9	4777	0,4	21341	1,7	328	0	907442	71,1	1346	0,1	13129	1	88730	7	10424	0,8
Filles	5-9	317558	57,5	1435	0,3	7566	1,4			213022	38,6	0	0	1077	0,2	9090	1,6	2232	0,4
	10-14	218043	45,1	8599	1,8	7210	1,5			236017	48,8	333	0,1	4054	0,8	7240	1,5	1958	0,4
	15-17	29920	36	13908	16,7	0	0			33495	40,3	547	0,7	1781	2,1	2577	3,1	988	1,2
	Total	565521	50,6	23942	2,1	14776	1,3			482534	43,1	880	0,1	6912	0,6	18907	1,7	5178	0,5
Ensemble	5-9	476456	41,5	2580	0,2	16769	1,5	328	0	594937	51,8	1018	0,1	4463	0,4	47092	4,1	4950	0,4
	10-14	279180	26,7	11347	1,1	18127	1,7	0	0	675402	64,5	661	0,1	9685	0,9	46634	4,5	6201	0,6
	15-17	37787	19,1	14792	7,5	1221	0,6	0	0	119638	60,3	547	0,3	5893	3	13911	7	4452	2,2
	Total	793423	33,1	28719	1,2	36117	1,5	328	0	1389977	58,1	2226	0,1	20041	0,8	107637	4,5	15603	0,7
Milieu	Zone urbaine	298674	48	23962	3,8	13470	2,2	328	0,1	245646	39,4	748	0,1	10449	1,7	19065	3,1	10515	1,7
	Zone rurale	494749	27,9	4757	0,3	22647	1,3	0	0	1144331	64,6	1477	0,1	9591	0,5	88572	5	5087	0,3
Total		793423	33,1	28719	1,2	36117	1,5	328	0	1389977	58,1	2225	0,1	20040	0,8	107637	4,5	15602	0,7

Source : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali (ENTE 2005)

Tableau n°38 : Répartition des enfants mendiants par raison de mendicité Age et sexe

Type de handicap	Tranches d'âge					Total
		< 7 ans	7- 12ans	13- 15 ans	16- 18 ans	
Handicap	G	35	140	93	104	
	F	31	242	153	112	
	T	66	242	153	112	
Indigence	G	31	295	451	389	
	F	9	261	55	419	
	T	40	556	500	792	
Orphelin	G	187	422	287	207	
	F	94	345	194	226	
	T	281	787	478	428	
Maladie sociale	G	156	65	155	215	
	F	59	106	155	84	
	T	215	171	310	299	
Talibé	G	889	3415	2071	692	
	F	20	108	101	81	
	T	909	3523	2135	773	
Autres	G	4627	4322	1550	514	
	F	41	106	82	446	
	T	4668	4428	1632	961	
Total	G					
	F					
	T					

Source : résultat de l'enquête statistique 2005 (Système d'Information Sociale)

B- mesures d'application générales :

1. Le comité souhaiterait bien recevoir des informations sur les activités destinées à donner suite aux recommandations figurant dans ses précédentes observations finales relatives au rapport initial du Mali (CRC/C/3/Add. 53) qui n'ont pas encore été pleinement appliquées, en particulier celles concernant : les mesures prises pour assurer l'exercice effectif des droits fondamentaux et la protection contre toute forme de discrimination de certains groupes d'enfants vulnérables, notamment les enfants handicapés et les enfants mendiants ; l'enregistrement des naissances, les châtiments corporels et les mauvais traitements ; le délaissement et les sévices ; les mutilations génitales féminines et les mariages précoces et forcés ; l'exploitation économique et la réforme du système de justice pour mineurs.

Des insuffisances persistent dans l'application de ces recommandations malgré les efforts fournis çà et là. C'est ainsi que :

- Pour les enfants handicapés de nombreuses réalisations sont faites dans le sens de leur réhabilitation.

Tableau n°39 :

	Réalisation 2003	Réalisation 2004	Réalisation 2005
Nbre d'enfants handicapés scolarisés	644	1782	811
Nbre d'enfants handicapés rééduqués	503	316	133
Nbre de salles de classes adaptées aux personnes handicapées aménagées	12	17	10
Nbre de parents d'enfants handicapés informés sensibilisés	469	697	44 comités régionaux et locaux RBC (Réadaptation à Base Communautaire) mis en place

Source : résultat de l'enquête statistique 2005 (Système d'Information Sociale)

- Pour les enfants mendiants des initiatives de formation en vue de leur réinsertion dans le tissu social ont été menées (en 2005 la Direction Nationale du Développement Social a placé 100 enfants auprès de maîtres artisans et 98 ont réussi).
- Pour l'enregistrement des naissances : le Gouvernement du mali a adopté la Loi N°06-024 du 28 juin 2006 régissant l'état civil au Mali, qui accorde la gratuité des déclarations de naissance. En 2006, plus de 10.000 enfants ont bénéficié de jugements supplétifs.
- Pour les autres formes de violences faites aux enfants (les châtiments corporels et les mauvais traitements ; le délaissement et les sévices ; les mutilations génitales féminines et les mariages précoces et forcés ; l'exploitation économique) les actions se poursuivent et se renforcent. C'est ainsi que des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer ont été effectuées dans toutes les régions du Mali et le District de Bamako lors de la célébration de la Journée de l'Enfant Africain dont le thème portait sur la violence faite aux enfants

2. Indiquer si la convention a été directement invoquée devant les tribunaux internes et si oui, donner des exemples.

A ce jour, les acteurs de la justice (magistrats et avocats) évoquent rarement la Convention devant les tribunaux. Cependant, ils font référence au Code de Protection de l'Enfant qui prend en charge l'essentiel des mesures prises dans la Convention.

3. Fournir des renseignements sur le mandat, le degré d'indépendance et les activités de la commission nationale consultative des droits de l'Homme et du Médiateur et indiquer si cette dernière institution a été créée en vertu d'un texte de loi. Fournir en particulier des renseignements sur les activités de la commission relative à l'application de la convention et, si cela relève du mandat de la commission, sur le nombre de plaintes individuelles ayant traités à des violations présumées des droits des enfants qui ont été reçues et sur les mesures prises à la suite de ces plaintes.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme a été créée par le décret n°06-117/P-RM du 16 mars 2006. L'article 1^{er} de ce décret fait de la Commission un organe consultatif et de prévention, placé sous la tutelle du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux. L'article 2 du même décret stipule que « la Commission Nationale des droits de l'Homme a pour mission de contribuer à la promotion, à la protection des droits de l'Homme et de prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Elle est chargée notamment de :

- formuler à titre consultatif, des recommandations à l'attention du gouvernement ou toute autorité compétente sur toutes questions relatives aux droits humains ;
- attirer l'attention des pouvoirs publics sur toutes décisions ou actions susceptibles de porter atteinte aux droits de l'Homme ;
- recommander au Gouvernement toutes décisions ou actions susceptibles de promouvoir ou de protéger les droits humains ;
- encourager l'harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux relatifs aux droits humains ;
- sensibiliser l'opinion publique et l'administration par l'information, l'éducation, la communication et tous autres moyens adéquats sur les questions de droits de l'Homme ;
- contribuer en cas de besoin à l'élaboration des rapports que le Gouvernement doit présenter aux organisations internationales en application de ses obligations conventionnelles dans le domaine des droits humains ;
- élaborer à l'attention du Gouvernement un rapport annuel sur l'état des droits humains ;

- entreprendre des actions d'information et de sensibilisation pour prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- effectuer régulièrement des visites dans les lieux de détention et informer le Gouvernement sur la situation carcérale des détenus.

L'article 12 du décret précise par ailleurs que « la Commission fonctionne de manière autonome. Elle se saisit de toutes questions relevant de sa compétence et peut demander aux ministres concernés de fournir des informations sur une question qui ressort particulièrement de leur compétence.

Organe nouvellement créé (16 mars 2006), le bureau de la Commission a été installé en novembre 2006. Il prévoit, entre autres, dans son programme d'activités 2007 la réalisation d'une étude sur l'état d'application de la CEDEF et du Protocole de Maputo, une étude sur l'état d'application de la CDE, la vulgarisation du Code de Protection de l'Enfant, etc.

Quant au Médiateur de la République, il a été créé par la loi n° 97-022 du 14 mars 1997.

L'article 1^{er} de cette loi est très clair sur l'indépendance et le mandat du Médiateur de la République. « Il est institué un Médiateur de la République, autorité indépendante qui reçoit, dans les conditions fixées par la présente loi, les réclamations concernant le fonctionnement des Administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et de tout organisme investi d'une mission de service public dans leurs relations avec les administrés.

Dans l'exercice de ses attributions, le Médiateur de la République ne reçoit d'instruction d'aucune autre autorité ».

L'article 2 précise aussi qu'il est nommé pour sept ans et qu'il ne peut être mis fin à ses fonctions avant l'expiration de ce délai qu'en cas d'empêchement ou de faute grave constaté par la Cour Suprême ... »

4. Fournir de plus amples renseignements sur la coordination entre les différents organismes publics chargés d'appliquer la convention.

Il existe un organe consultatif dénommé comité interministériel qui regroupe un représentant par département ministériel présidé par le Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Il est chargé de:

- étudier et donner son avis sur tous les dossiers qui lui sont soumis par le Ministre chargé de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- suivre et procéder à l'évaluation de la mise en œuvre par les départements des recommandations et mesures en faveur de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- suivre et évaluer les actions et initiatives des associations et ONG en faveur de la femme, de l'enfant et de la famille.

La nature transversale des interventions du Ministre chargé de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et l'insuffisance de vulgarisation des réalisations fondamentales en matière de promotion de la femme et de l'enfant rendent invisibles beaucoup d'actions menées dans la mise en œuvre des différents plans et programmes.

Le manque d'indicateurs d'efficacité et l'insuffisance des mécanismes internes de suivi et d'évaluation des Programmes, sont autant de raisons qui n'ont souvent pas permis de faire une appréciation objective dans le domaine de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

La collaboration entre le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et les autres partenaires notamment les départements ministériels et les organisations de la société civile, demeure insuffisante. Cela tient au fait que la dimension qualitative des résultats sectoriels n'est pas toujours recherchée dans les évaluations menées au niveau des autres départements.

5. Fournir des renseignements sur le contenu et l'application du Plan d'Action National et indiquer s'il couvre tous les domaines visés par la convention et tient compte de l'objet et du but du document intitulé « un monde digne des enfants » adoptés par l'Assemblée générale des nations unies à sa session extraordinaire sur les enfants de 2002.

Il n'existe toujours pas un Plan d'action national pour la survie, le développement, la protection et la participation de l'enfant. Toutefois, un Plan d'action national pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et des programmes sectoriels qui répondent aux domaines visés par la convention.

6. Fournir des renseignements sur les procédures de collecte des données et les organes qui y prennent une part active.

Il existe une Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique chargée de centraliser les données collectées (par enquête, recensement,) par elle même ou par d'autres structures de planification, de statistique, d'information et de documentation.

7. Fournir des renseignements à jour sur les efforts visant à diffuser la convention, le rapport de l'Etat partie et les précédentes observations finales du comité (CRC/C/15/Add.113).

Pour diffuser la Convention, le Gouvernement ont œuvré pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation, d'information et de sensibilisation. C'est ainsi deux noyaux de formateurs sur la CDE et la Justice pour Mineurs comprenant de 40 agents chacun issus des services publics (social, justice, sécurité, ONG) ont mis en place. Des manuels de formation ont été élaborés. Ceci a permis de mener des activités de vulgarisation jusqu'au niveau des communautés locales. En 2004, 77 membres des organisations de communicateurs modernes et traditionnels ont été formés.

A cela il faut ajouter la confection d'affiches, de panneaux et la production et présentation d'œuvres artistiques et culturelles sur les droits de l'enfant en général et la Convention en particulier.

Quant au rapport de l'Etat partie et les précédentes observations finales du comité, ils ont fait l'objet de restitution et de large diffusion. En outre, ils constituent des fiches pédagogiques pour les guides de formateurs.

8. Fournir des renseignements à jour sur les efforts visant à former et sensibiliser à la convention et aux droits de l'homme en général les enfants, les parents, les enseignants, les travailleurs sociaux et d'autres catégories professionnelles travaillant avec et en faveur des enfants. (VOIR 7)
9. Fournir des renseignements à jour sur la coopération entre l'Etat partie et la communauté internationale, y compris les organisations non gouvernementales, dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre la convention.

La coopération pour la protection des enfants a toujours été un des axes prioritaires dans les interventions du Gouvernement du Mali. C'est pourquoi le Mali a adhéré aux différents traités additionnels ou facultatifs à la Convention. Il a aussi signé des accords de coopération bi et multilatéraux. Le Mali participe régulièrement aux rencontres internationales et en organise. Il veille au suivi de la mise en œuvre des décisions prises lors de ces rencontres.

Dans le cadre de la collaboration avec les ONG, il est mis en place un organe dénommé « Commission paritaire Gouvernement – Associations – Organisations Non Gouvernementales pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. » Cette commission est chargée de:

- coordonner les stratégies et actions des associations et ONG en matière de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ;
 - formuler des recommandations et donner son avis sur la politique du Gouvernement permettant la prise en compte des femmes, des enfants dans les projets et programmes nationaux de développement.
10. Indiquer quelles sont les questions touchant les enfants que l'Etat partie considère comme des priorités auxquelles il faut s'atteler d'urgence dans le cadre de l'application de la convention.

Malgré les efforts fournis des questions touchant les enfants demeurent auxquelles il s'attaquer :

a) Au plan environnement juridique :

Il y a des contraintes majeures concernant l'environnement juridique en faveur des enfants qui sont :

- des vides juridiques importants subsistent sur certains abus ;
- les populations et les professionnels sont sous informés sur les droits des enfants, les lois en leur faveur et les recours possibles tant juridiques que sociaux ;
- les dispositifs d'intervention de la justice pour mineurs restent faibles, notamment par un nombre insuffisant de juges pour enfants, réduisant de ce fait l'accès à la justice pour ceux-ci ;
- les capacités des structures de prises en charge et d'assistances aux enfants restent faibles.

b) Par rapport aux types de droits :

La situation actuelle doit amener l'Etat partie à renforcer ses actions dans les domaines ci – après qui constituent des priorités :

- La scolarisation des filles ;
- La prise en charge des enfants handicapés ;
- La pratique de l'excision ;
- La mendicité des enfants ;
- La traite des enfants ;
- La malnutrition des enfants ;
- La justice pour mineurs.

c) Au plan stratégique :

- Dans le cadre de la collecte des données des prises de position efficaces en faveur des enfants les plus vulnérables sont aussi freinées par le manque d'information, quantitatives et qualitatives, les concernant. Des efforts sont faits pour améliorer l'information mais de façon encore très limitée, des études sont menées sur certains groupes d'enfants mais sans diffusion nationale des résultats, le Ministère du développement social et le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille font les premiers pas pour développer un système d'information mais ne sont pas coordonnés et l'information sur les enfants vulnérables n'est pas encore systématiquement collectée ni centralisée, et donc reste pour la plus grande partie méconnue. Au manque d'efficacité des systèmes d'information de l'Etat pour relever les cas des enfants victimes de VAEN s'ajoute le fait que les populations ne signalent pas les cas d'abus aux autorités compétentes et que les données issues des systèmes d'information statistiques performants, comme la santé et l'éducation, ne sont pas mises à disposition de façon large et régulière.
- En ce qui concerne les mécanismes de prise en charge, le déterminant majeur à ce niveau est le faible niveau d'éducation, d'information et de connaissance des besoins de l'enfant par ceux qui assurent sa prise en charge. Cela est souvent lié d'une part à un manque d'opportunités permettant aux familles de disposer des informations nécessaires à une prise en charge intégrée au niveau familial des besoins de l'enfant et d'autre part à l'insuffisance de l'offre et de l'utilisation des services de protection des enfants. A cela, il faut ajouter l'inexistence de mécanismes d'appréciation de l'impact des efforts de réadaptation physique, psychologique et de réinsertion sociale menées par les structures de prise en charge des enfants victimes de VAEN.
- Dans le cadre de la coordination des actions : la synergie de l'intervention des différents partenaires est réelle mais son efficacité rencontre des freins fonctionnels (procédures, concertation, ...) et l'articulation des actions autour des Objectifs de Développement du Millénaire pour faire des droits humains un moteur pour la protection des enfants/femmes les plus vulnérables, n'en est qu'à ses débuts.

DEUXIEME PARTIE

Faire parvenir au Comité des exemplaires du texte de la convention relative aux droits de l'enfant dans toutes les langues officielles de l'Etat partie et dans d'autres langues ou dialectes, si elle est traduite. Transmettre si possible ces textes sous forme électronique.

TROISIEME PARTIE

Sous cette rubrique, l'Etat partie est invité, selon qu'il conviendra, à mettre à jour brièvement (trois pages maximum) les renseignements contenus dans le rapport en ce qui concerne :

- les nouveaux textes de loi;
- les nouvelles institutions ;
- les politiques mises en œuvre récemment ;
- les programmes et projets entrepris récemment et leur portée.

Les nouveaux projets ou textes de loi :

- Le projet de Code des Personnes et de la Famille ;
- Loi n° 06- 024 du 28 juin 2006 régissant l'état civil au Mali,
- Loi n° 06-028 du 29 juin 2006 fixant les règles relatives à la prévention, à la prise en charge et au contrôle du VIH/SIDA ;
- Décret n°05-350 /P-RM du 04 août 2005 relative à la prise en charge gratuite de la césarienne ;
- Décret n°05-147 /P-RM du 31 mars 2005 relative à la gratuité des Antirétroviraux.
- Décret n° 06-118/P-RM du 16 mars 2006 fixant les détails des attributions du Délégué à la Protection de l'Enfance ;
- Décret n° 06-282/P-RM du 11 juillet 2006 portant création, composition et fonctionnement du Conseil National de la Famille ;
- Décret n°06-006/P-RM du 11 janvier 2006 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Centre d'Accueil et de Placement Familial ;
- Arrêté n° 06- 1940/MPFEF-SG du 08 septembre 2006 portant création du Comité National de Suivi des Programmes de lutte contre la Traite des Enfants au Mali.

Les nouvelles institutions : il faut noter la création de nouvelles institutions privées d'accueil et de placement pour enfants de 0 à 05 ans :

- Association pour la Survie de l'Enfant au Mali (ASE Mali) ;
- Association pour la Survie de la Mère et de l'Enfant (Assurem Rue Mali) ; Falatow Jigiya so, Gospel Ministries ; Jekaabara, Mond' Action et l'Association Zankèye Ladabo Henna...
- De nouveaux Centres d'Ecoute Communautaires: Kati , Association pour la promotion juridico-économique de la Femme et de l'Enfant (PROMODEF), l'Association Zankèye Faaba , l'Association pour la Jeunesse et le Développement du Mali (AJDM), l'Association Faso Nietaa Wale,etc.

Les politiques nouvellement mises en œuvre :

- Politique nationale de prise en charge des Orphelins et vulnérables du SIDA ;

Les programmes et projets nouvellement mis en œuvre et leur portée :

- Programme National d'Education Civique ;
- Projet de Création et de renforcement de Comités Locaux de Vigilance (CLV) contre la traite des enfants dans les cercles de Kangaba, Nara et Dioïla, région de Koulikoro. Le PA4 ;
- Projet de mise en place d'un système de monitoring pour les enfants vulnérables dans les écoles du cercle de Kolondiéba;
- PA5 : Appui à l'Education formelle et non formelle des enfants à risque victimes de traite dans les cercles de San et de Koutiala (ONG Gardem) par le BIT/ LUTRENA en collaboration avec l'Etat et les ONG ;
- Programme d'Investissement Sectoriel d'Education (PISE II).

QUATRIEME PARTIE

Ce qui suit est une liste préliminaire de questions d'importance (sans compter les questions déjà couvertes dans la première partie) que le comité peut couvrir lors du dialogue avec l'Etat. Elles ne nécessitent pas de réponses écrites. Cette liste n'est pas exhaustive dans la mesure où d'autres questions pourraient être soulevées au cours du dialogue.

1. La non-discrimination en général et en particulier la discrimination envers les filles, les enfants handicapés, les enfants de la rue, les enfants mendiants, les enfants nés hors mariage, les enfants en conflit avec la loi et les enfants vivant en milieu rural.
2. La stratégie du Mali en matière de réduction de la pauvreté.
3. La sécurité sociale et le niveau de vie, en particulier les niveaux élevés de pauvreté.
4. Le respect des points de vue de l'enfant surtout à l'intérieur du cadre familial, de l'école, des institutions de soins, de la communauté et dans les procédures administratives et judiciaires.
5. Les dispositions juridiques règlementant l'adoption au niveau national et au niveau inter-Etats et la réunification de même que les informations sur la kafalah.
6. Le châtement corporel dans la famille, les écoles et d'autres institutions.
7. Les mauvais traitements d'enfants, la négligence et la violence domestique.
8. Les pratiques traditionnelles nocives, en particulier la mutilation génitale féminine et les mariages précoces et forcés.
9. Le VIH/SIDA- mesures préventives et assistance aux orphelins du SIDA.
10. La qualité de l'instruction, en particulier les niveaux d'alphabétisation et le nombre d'enseignants qualifiés.
11. Les enfants de la rue et les enfants mendiants.
12. L'exploitation économique, y compris le travail des enfants.
13. L'exploitation sexuelle et la prostitution.
14. L'administration de la justice chez les enfants, y compris les alternatives en matière de privation de liberté.
